



École Élémentaire
115 rue des écoles
38090 ROCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE **Jeudi 19 octobre 2023**

Présents :

Enseignants : Mmes Veyret, Laude, De Araujo, Houtin, Fréchet et M Houtin

Parents : Mmes Issemann, Mercandino, Rivière, Beltramini, Soubeyrat et M Carreras

Mairie : Mme Pilloix et M Kostus

Les secrétaires de séance seront Mmes De Araujo et Houtin.

La séance est ouverte à 18 h 00.

Effectifs et répartition à la rentrée 2023 :

146 enfants cette année (136 à la rentrée 2022).

La répartition est la suivante :

CP : 25	CP/CE1 : 24 (11 + 13)	CE1/CE2 : 25 (11 + 14)
CE2/CM1 : 24 (18 + 6)	CM1/CM2 : 24 (11 + 13)	CM1/CM2 : 24 (10 + 14)

Moyenne : 24,3 / 6 classes

Règlement intérieur de l'école :

Pas de modification proposée. Le règlement est adopté à l'unanimité.

Activités pédagogiques complémentaires (APC) : organisation pour l'année .

- 2 jours par semaine de 16 h 30 à 17 h 15 soit 1h30 par semaine : le lundi, le mardi, ou le jeudi.
- L'accent est mis sur les compétences fondamentales en français et en mathématiques.
- 36 heures devant les élèves sur l'année.
- Les directeurs d'école étant déchargés d'APC, les enfants de la classe de M Houtin seront pris en charge par Mme Pourchet (12 h 00) et par ses collègues.
- Les enfants qui vont aux APC, puis à la garderie sont pris en charge par une personne de la mairie qui vient les chercher à l'école.

Activité Piscine :

Cette année, les enseignantes de CP et CE1 ont opté pour 2 séances par semaine, du 09/11 au 08/12, les jeudis et vendredis de 9 h 40 à 10 h 20.

11 parents sont agréés pour intervenir dans l'eau. Un planning pour les parents agréés et accompagnateurs a été mis en place. Nous remercions par avance les parents qui s'investissent et permettent le bon déroulement des séances à la piscine.

L'objectif de ces séances est l'obtention du palier 1 du savoir-nager qui est obtenu par la majorité des enfants dès le CP. Le coût global des séances de piscine, financé par la Mairie, est de 4 114 € pour le transport et 1 178 € pour l'accès à la piscine.

Pour rappel, une dotation mairie de 55 € par enfant est donnée à l'école pour les fournitures et les achats liés aux activités pédagogiques.

Une information aux parents sera faite avant le début de la session piscine.

Plan vigipirate : Toujours actif et au niveau maximum, donc fermeture de toutes les issues de l'école. Il est demandé aux parents d'être extrêmement vigilants sur tout ce qui pourrait être suspect aux abords de l'école et d'éviter tout regroupement de personnes devant celle-ci. La gendarmerie et la police municipale effectuent régulièrement des rondes autour de l'école.

Exercices de mise à l'abri et d'évacuation incendie :

2 exercices d'évacuation incendie et 2 exercices de mise à l'abri dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) doivent être faits au cours de l'année.

Un exercice attentat-intrusion, dans le cadre du plan Vigipirate, a eu lieu le 26 septembre, selon un scénario établi (un enseignant a vu un individu suspect s'introduire dans l'école). Cet exercice a permis de tester le système d'alarme dédié (signaux lumineux dans toutes les salles utilisées par les classes, que tout enseignant peut déclencher grâce à un médaillon) . La réaction des enseignants et des enfants à la situation d'exercice a été tout à fait adaptée, les signaux lumineux ont été vus par toutes les classes.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 18 septembre, sans problème à signaler.

Un exercice concernant les risques technologiques ou climatiques, et un exercice d'évacuation incendie seront conduits plus tard dans l'année scolaire.

Projets et activités prévues cette année :

- Projet artistique de l'année :

Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix de mener un projet dont le but est un conte musical. Des contacts avec un metteur en scène et un musicien sont en cours via l'association JASPIR.

Ce projet sera entièrement financé par le Sou des écoles (40 à 42 € par élève), les devis sont en cours.

Questions des parents aux enseignants :

Evaluations nationales :

Les enfants de CP, CE1 et CM1 ont passé les évaluations nationales en début d'année. Les résultats sont hétérogènes, reflétant l'hétérogénéité des classes. Il s'agit d'une « photographie » de début d'année et cela ne préjuge en rien de l'évolution et du niveau final de chaque élève. Il est à noter aussi que certains exercices nous ont semblé mal calibrés en terme de temps donné.

Questions des parents à la Mairie :

Nouveau Bâtiment pour le périscolaire :

La construction de ce bâtiment relève de la compétence de la CCND et non de la Mairie. Il sera destiné à l'accueil de loisirs (mercredis et vacances) et la garderie du matin et du soir à compter de septembre 2025. Le budget prévisionnel est passé de 850 000 € initialement à 1 100 000 € actuellement.

Travaux à la Mairie :

A partir du 1er avril, des travaux auront lieu à la mairie et les salles du périscolaire ne seront plus accessibles. La salle d'activités et les sanitaires extérieurs de l'école, ainsi que la salle de la Fontaine, seront utilisés jusqu'à la fin de l'année scolaire par le service périscolaire.

Réservations pour le périscolaire :

Il n'y a actuellement pas de difficulté de réservation au service périscolaire, le nombre de places semble suffisant. Il faut être attentif et vérifier de bien réserver avant la date limite, ne pas oublier d'inscrire les enfants. Le mardi soir est le jour le plus chargé, car l'activité musique a lieu ce jour-là dans les mêmes locaux.

Il faut chaque année remplir de nouveau un dossier complet de réinscription au périscolaire afin que ce dossier soit à jour.

Fonctionnement de la cantine :

Les quantités sont normées, les portions sont établies par le traiteur en fonction de l'âge des enfants.

Le service à table est supervisé par un adulte lorsqu'il est fait par des enfants. Les petits de maternelle sont à leur table et sont aidés par des enfants de cycle 3 volontaires.

Les différentes classes sont au 1er ou au 2ème service par roulement.

Le traiteur avait été choisi par des enfants usagers de la cantine, le marché sera renégocié l'an prochain.

La moitié du prix de revient du repas est pris en charge par la Mairie, le reste à charge pour les parents est de 5,50 €. Pour information, une hausse de 10% a été appliquée par le traiteur, la Mairie n'a répercuté que 7% de hausse. L'équipe municipale a fait le choix de ne pas établir de tarif en fonction du quotient familial.

Des parents demandent s'il est possible de manger à la cantine pour se rendre compte. La mairie dira si cela est possible.

Goûter à la récréation :

Il est constaté que de plus en plus d'enfants ne prennent pas de petit-déjeuner (départ très tôt des parents au travail...) et ont un gros goûter à la récréation.

L'importance du petit-déjeuner est abordée à l'école, peut-être faudrait-il faire une information auprès des familles.

Prochains Conseils d'école :

Jeudi 15/02/2024 et jeudi 13/06/2024, à 18 h 00.

La séance est levée à 19 h 50.